



Avis d'appel à projets



Cahier des charges

Date limite de dépôt des candidatures : 01/03/2026

Contexte

En 2040, 10 millions de Français auront plus de 75 ans, soit deux fois plus qu'en 2007. Les plus de 60 ans représenteront alors 31% de la population nationale, et 1/3 des Meurthe-et-Mosellans (source : Plan national de la prévention de la perte d'autonomie de septembre 2015).

Dans ce contexte, la Loi d'orientation et de programmation pour l'Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV) du 28 décembre 2015 a institué la création d'une nouvelle instance départementale : la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) des personnes âgées de 60 ans et plus. Cet espace de coordination et de concertation vise à développer une politique de prévention et de préservation de l'autonomie des personnes âgées, dans une approche plus collective pour le Bien-Vieillir en Meurthe-et-Moselle.

C'est dans ce cadre que la CFPPA lance auprès de ses partenaires un appel à projets visant à les soutenir dans la mise en œuvre d'actions de prévention à destination des seniors Meurthe-et-Mosellans et de leurs proches aidants (quel que soit l'âge de l'aide).

A/ Actions de prévention collectives multithématiques

I - Objectifs

Préserver l'autonomie des personnes de 60 ans et plus et de leurs proches aidants via le développement d'actions visant à :

- Informer, sensibiliser, mobiliser les personnes de 60 ans et plus.
- Améliorer le cadre et la qualité de vie.
- Renforcer le lien social.
- Favoriser l'inclusion numérique.
- Lutter contre les situations de fragilités sociales et économiques.
- Entretenir le capital santé.
- Aider à la mobilité.

II- Population cible

Les actions doivent bénéficier directement aux personnes de 60 ans et plus, vivant à domicile ou dans des substituts de domicile.

La CFPPA veillera à ce que l'ensemble des actions tendent vers l'adoption durable de comportements favorables à la santé et contribuent à lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Ainsi, une attention particulière sera accordée aux projets visant des personnes en situation de fragilité économique et sociale.

Les actions exclusivement destinées aux personnes vivant en résidence autonomie ou en EHPAD ne sont pas éligibles dans le cadre de cet appel à projets (en complément, cf. A/III/Porteurs de projets).

Les actions collectives de formation des bénévoles sont éligibles dans la mesure où leur finalité est d'améliorer la qualité des actions destinées aux personnes de 60 ans et plus.

III- Porteurs de projets

L'appel à projets s'adresse aux organismes publics ou privés situés dans le département de Meurthe-et-Moselle. Pour les porteurs extérieurs au département, un partenariat avec un acteur du territoire est demandé.

Les porteurs de projets doivent faire apparaître les compétences nécessaires à la réalisation du projet et à l'animation de la thématique ou peuvent faire appel à des compétences extérieures (sur justificatif des diplômes).

Les Résidences Autonomie (auxquelles un forfait autonomie est attribué pour la mise en œuvre d'actions de prévention) et les EHPAD ne peuvent pas se positionner en tant que candidat/porteuse de projet principal ; ils peuvent néanmoins être partenaires d'un projet porté par un tiers.

Seuls les EHPAD disposant d'un accueil de jour pourront candidater pour des projets à destination de proches aidants.

Un appel à manifestation d'intérêt de la Commission des financeurs propre aux actions de prévention portées par les EHPAD sera proposé au deuxième semestre 2026.

Les Services d'Aide à Domicile (SAD) souhaitant mettre en place des actions de prévention collectives en faveur des proches aidants peuvent candidater dans le cadre du présent appel à projet.





Avis d'appel à projets

IV- Thématiques prioritaires et actions éligibles

Identifiées par l'OMS comme étant en lien direct avec les capacités essentielles, 6 thématiques prioritaires ont été définies par la CFPPA :

- Alimentation
- Activité physique
- Santé mentale
- Santé cognitive
- Santé visuelle
- Santé auditive

Toute action en dehors de ces thématiques prioritaires reste éligible sous réserve qu'elles répondent aux attendus de la CFPPA, à savoir :

Sensibilisation à la prévention de la perte d'autonomie

Toute action collective permettant aux personnes âgées (notamment aux jeunes séniors) de connaître les moyens de prévention de la perte d'autonomie, de reconnaître leur utilité, de construire leur projet de vie à la retraite, et d'être acteur de leur "bien-vieillir". Les actions collectives favorisant le bien vivre à domicile via une sensibilisation permettant de visualiser et de tester les outils domotiques, les aides techniques et les aménagements adaptés et sécurisés.

Objectifs : prendre conscience de l'avancée en âge et l'anticiper, permettre l'accès à l'information, aux droits et l'adaptation du cadre de vie.

Lien social / usage du numérique

Toute action collective favorisant la préservation ou la réactivation de relations de la personne âgée avec son environnement, tout en permettant le développement de l'estime de soi. Toutes prestations ayant pour cible directe les personnes de 60 ans et plus et visant à faciliter l'accès aux outils numériques ainsi qu'aux techniques de l'information et de la communication (le développement d'outils numériques, logiciels, applications n'est pas éligible).

Objectifs : éviter les situations d'isolement, développer le lien social et notamment les relations intergénérationnelles, accompagner l'inclusion numérique des séniors.

Dans ce cadre, une approche individuelle peut être proposée par le porteur de projet qui devra néanmoins veiller à ce qu'elle constitue l'étape initiale du projet global. Suite à la mise en confiance de la personne isolée lors de la phase d'accompagnement individuel, l'action devra comporter dans un second temps une dimension collective.

Santé globale Bien-Vieillir

Toute action collective participant à maintenir son capital santé et prévenir les effets du vieillissement sur la santé et sur le bien être quotidien des personnes âgées (stimulation cognitive, équilibre nutritionnel, qualité du sommeil, activité physique adaptée, préservation de l'équilibre, bien-être physique ou psychologique, gestion du stress, estime de soi, etc.).

Objectifs : préserver le capital santé, le bien-être et la qualité de vie.

Actions collectives destinées aux proches aidants (de tout âge) d'une personne de 60 ans ou plus (Nouveauté)

Toute action collective visant à :

- informer, sensibiliser (forum, conférence, spectacle-débat) et former les aidants aux dispositifs d'accompagnement et/ou à la pathologie de la personne accompagnée
- leur fournir des outils facilitant leur quotidien
- améliorer leur qualité de vie (actions de prévention santé ou de bien être telles que la sophrologie, l'art-thérapie, la gestion du stress, le travail sur estime de soi, etc.)
- leur apporter du soutien (actions de soutien psychosocial collectives ou individuelles telles que des groupes de parole, des entretiens avec un psychologue, etc.).

Objectifs : permettre aux aidants de prendre conscience de leur rôle, d'acquérir des outils favorisant leur prise de recul, de rompre l'isolement et d'améliorer leur qualité de vie.

A noter : vous devrez remplir un formulaire dédié spécifiquement aux actions pour les proches aidants.

Mobilité collective

Toute action facilitant la mobilité des personnes âgées en toute sécurité et leur permettant d'accéder aux services et activités proposées dans leur territoire (notamment en lien avec les actions soutenues par la Commission).

Objectifs : maintenir les possibilités de déplacements véhiculés, favoriser le lien social et la participation à la vie de la cité.

Liste non limitative. Le candidat pourra proposer une autre thématique s'il apporte la preuve de sa pertinence et de son intérêt pour les populations âgées de 60 ans et plus.

A NOTER : les actions présentant une approche multithématisée sont à encourager.

V- Modalités d'intervention

Le candidat devra privilégier le caractère collectif des actions de prévention qui devront être déployées en Meurthe-et-Moselle et qui concerneront directement un public de 60 ans et plus.



Avis d'appel à projets

Carsat
Retraite & Santé
au travail
Nord-Est

Ces actions collectives pourront si besoin se tenir en petit comité, prendre différentes formes (ateliers, conférences...), être ponctuelles ou cycliques, mais devront permettre de stimuler l'autonomie tout en créant du lien social et en atténuant les fragilités.

La subvention sollicitée ne peut concerner que des dépenses de prestation/fonctionnement. Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles. Une candidature peut être déposée auprès de la CARSAT (notamment pour un projet de prévention nécessitant une subvention relative à des dépenses d'investissement)

Pour plus d'informations :
aidescollectives@carsat-nordest.fr.

Pratique

Vous souhaitez solliciter la CARSAT Nord-Est pour co-financer votre projet ?

Complétez uniquement le dossier de candidature CFPPA en cochant "oui" (item "Souhaitez-vous solliciter ou avez-vous sollicité le soutien financier d'autres partenaires"), puis "CARSAT Nord-Est" dans la partie 5 "coût et financement du projet" du dossier en ligne (cf. annexes 1 page 7 et annexe 2 page 11).

VI- Secteurs géographiques

Afin d'assurer une couverture territoriale la plus homogène possible en matière d'actions de prévention, les projets se déployant sur les quartiers politiques de la ville (cf. page 24 : https://infogeogeo54.fr/?page_id=1452) et les territoires ci-dessous feront l'objet d'une attention particulière :

>**TERRITOIRE DE LONGWY** : communes rurales n'ayant jamais accueilli d'actions collectives de prévention

>**TERRITOIRE DE BRIEY** : communes n'ayant jamais (ou peu) accueilli d'actions collectives de prévention

>**VAL DE LORRAINE** : partie de la Communauté de communes Mad et Moselle située sur le département de Meurthe-et-Moselle

>**TERRITOIRE DE TERRES DE LORRAINE** : secteur Nord de la Communauté de communes Terres Touloises, secteur Sud de la Communauté de communes Pays du Saintois, Communauté de communes Moselle et Madon (secteur de Neuves Maisons)

>**TERRITOIRE DU LUNÉVILLOIS** : l'Est Lunévillois

>**TERRITOIRE DU GRAND NANCY** : communes d'Essey-lès-Nancy, Malzéville, Nancy et Saint-Max (expérimentation « Territoires zéro non-recours »)

VII- Actions non éligibles

Ne seront pas financées dans le cadre du présent appel à projets :

> Les actions démarrées ou achevées au moment du dépôt de la candidature (pas de financement rétroactif)

> Les actions de prévention strictement individuelles (il est envisageable de proposer des actions d'accompagnement individuelles si elles constituent une étape initiale au sein d'un projet global visant la participation d'une personne isolée à des actions collectives de prévention).

Remarque : seul le soutien individuel des proches aidants proposé par un psychologue est possible.

> Les dépenses d'investissement matériel, d'aménagement de locaux ou de location de salle

> Les actions relevant du champ d'une autre section du budget de la Caisse Nationale de la Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)

> Les actions relevant des financements de droit commun

> Les actions destinées aux professionnels, notamment les actions de formation

> Les actions visant à financer des dépenses d'ingénierie ou de personnel

> Les actions pouvant être financées par le forfait autonomie

> Les actions destinées exclusivement aux résidents d'EHPAD

(un appel à manifestation d'intérêt porté par l'ARS et la CFPPA 54 sera lancé au second semestre 2026 afin de soutenir les EHPAD dans la mise en œuvre d'actions de prévention au bénéfice de leurs résidents)

> les prestations individuelles d'ergothérapeute à domicile

(un appel à projets spécifique sera lancé par la CFPPA cet été)

B/ Candidatures et procédures

I- Critères d'instruction des dossiers

Pour rappel, la vocation de la CFPPA est de diffuser la culture prévention par « effet levier » en soutenant des actions de prévention qui mailleront l'ensemble du territoire départemental et qui toucheront un public toujours plus large et varié. Aussi les financements n'ont pas vocation à être pérennes et un même atelier ne peut pas être soutenu à plusieurs reprises pour un même public via les AAP ; néanmoins des ateliers aux contenus différents peuvent être soutenus auprès d'un même porteur, l'intérêt étant de faire découvrir la variété des actions de prévention pouvant favoriser le bien-vieillir.



Avis d'appel à projets

Carsat
Retraite & Santé
au travail
Nord-Est

Aucune vente de produits et services ou publicité ne peut être réalisée dans le cadre du projet déposé. Les actions proposées s'inscriront nécessairement dans une logique de projet, et s'appuieront à ce titre, sur des financements non pérennes qui ne doivent pas s'apparenter à une subvention de fonctionnement.

Le comité de sélection sera attentif à la pertinence globale du projet par rapport aux axes prioritaires cités ci-dessus, et aux besoins identifiés du territoire qu'il couvrira.

Seront privilégiés, plus spécifiquement pour les actions collectives de prévention, les projets (et/ou) :

> Partenariaux et co-financés : faisant l'objet d'une co-construction, notamment en lien avec les acteurs locaux et les bénévoles. Les projets présentant un coût global supérieur à 10 000 € devront être co-financés.

> Pérennisables : permettant d'ancrer les actions dans le temps et sur les territoires (appropriation des actions par les partenaires locaux et à travers l'engagement citoyen).

> Attractifs : permettant de mobiliser un public peu réceptif à la prévention, en affichant notamment une entrée « divertissement/bien-être ».

> Innovants : présentant des approches nouvelles et/ou expérimentales. Les actions reconduites devront présenter des améliorations/ nouveautés.

> Accessibles : mettant en œuvre des moyens spécifiques basés sur des partenariats locaux (bénévoles et/ou acteurs de territoire) permettant de mobiliser un public isolé et fragile en anticipant notamment les problématiques de déplacement et de transport.

> Complets : devant être portés et maîtrisés dans leur intégralité (mobilisation du public et des partenaires, communication, organisation logistique, ancrage,...)

> Adaptables : présentant des modalités de déploiement alternatives en cas de besoin (distanciel-visio, téléphone, petits effectifs, en extérieur,...)

Le coût de l'action, l'existence d'un co-financement ou d'un autofinancement, la mutualisation des ressources constituent des éléments qui seront analysés minutieusement, d'où l'importance à apporter au montage du budget prévisionnel. Un ratio coût horaire de l'action en fonction du nombre de bénéficiaires pourra être un facteur de choix déterminant.

À la réception du dossier complet (candidature en ligne), un courriel d'accusé de réception vous sera envoyé.

Les dossiers complets devront être transmis avant la date limite fixée au **1er mars 2026**.

Instruction et décisions

L'instruction des dossiers déposés et les décisions en découlant seront établies par le comité restreint de la Commission des financeurs (le Département, l'ARS, la CARSAT Nord-Est et l'association LABEL VIE), qui s'attachera à ce que l'ensemble des actions de prévention s'adressent à au moins 40 % de personnes âgées en GIR 5 - GIR 6. Le nombre de projets retenus et leurs montants tiendront compte de l'enveloppe financière affectée à la Commission des Financeurs de Meurthe-et-Moselle par la CNSA, et de la part destinée à l'appel à projets annuel.

La décision du Comité restreint fera l'objet d'une notification établie par le Département qui permettra le versement de la subvention, et le démarrage de l'action. Les projets supérieurs à 23 000€ feront l'objet d'une convention bilatérale.

Déploiement des actions retenues

L'action pourra démarrer dès réception de la **notification** (été voire rentrée 2026) et devra s'achever au plus tard le **31 décembre 2027** (retour du bilan final exigé au plus tard le 31 janvier 2028).

Les porteurs devront systématiquement informer la CFPPA de la date et du lieu de démarrage de l'action en renseignant une fiche de liaison au moins un mois avant le début du déploiement (<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/ficheliasoncfppa>).

Ils devront également renseigner les informations relatives à leurs actions sur la plateforme en ligne dédiée à la promotion des actions de préventions Meurthe-et-mosellanes.

Tous les supports de communication utilisés devront mentionner le soutien de la Commission des financeurs (un kit de communication contenant notamment le logo de la CFPPA est mis à disposition sur le site internet du Conseil départemental).

Plus d'informations sur la CFPPA :

<https://meurthe-et-moselle.fr/commission-des-financeurs>

Plus d'informations concernant les appels à projets de la CFPPA :

<https://meurthe-et-moselle.fr/commission-des-financeurs-0>

Plus d'informations concernant les bilans et annexes des projets soutenus :

<https://meurthe-et-moselle.fr/bilans-et-annexes-des-projets-soutenus>



Avis d'appel à projets



II- Financement

La Commission des Financeurs participe au financement du projet sur la base du budget prévisionnel détaillé. Tous les documents doivent être établis au nom du porteur du projet.

Les décisions prises par la Commission des Financeurs ne peuvent faire l'objet d'aucun recours ou de procédure d'appel.

Le responsable légal de la structure portant le projet s'engage à fournir au Conseil départemental le compte d'emploi de cette subvention : bilan financier, affectation de la subvention par nature de dépenses telles que achats de biens ou de services, de communication, etc., et les produits et recettes inscrites pour cette action.

En cas d'inexécution, de modification substantielle, ou de retard d'exécution de l'action par le porteur de projet, et si la contribution financière excède le coût de la mise en œuvre du projet, le Département peut ordonner le versement de tout ou partie de la subvention versée, ceci après examen des justificatifs présentés par le porteur de projet et après avoir entendu ses représentants.

III- Echéancier - évaluation

Le représentant de la Commission des Financeurs est invité aux réunions de suivi et de bilan de l'action. Il est destinataire des comptes rendus relatifs à l'action.

Une démarche d'évaluation de la satisfaction des bénéficiaires devra être menée par le porteur de projet qui en rendra compte lors du bilan final de l'action.

Une évaluation intermédiaire (janvier 2027), et une évaluation finale qualitative et quantitative seront réalisées dans un cadre contractuel, sur la base des formulaires d'évaluation et d'analyse mis à disposition par la Commission des Financeurs. L'obtention de la subvention engage donc le porteur de projet à restituer les bilans attendus, notamment le bilan final qui devra être remis au plus tard le 31 janvier 2028 (date de dépôt en ligne faisant foi).

Le non-respect des conditions d'octroi impliquera le remboursement de la subvention.

IV- Composition du dossier

Formulaires de candidature

Le formulaire de candidature est à compléter en ligne :

- “Appel à projets actions de prévention collectives multithématisques séniors” :

https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/aap_026cfppa

“Appel à projets actions de soutien aux proches aidants (CFPPA)”:

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/aidantsapp2026cfppa>

Un formulaire de candidature doit être renseigné par projet.

Pièces justificatives

Il est impératif de transmettre les pièces justificatives suivantes :

> **Le budget prévisionnel détaillé du projet** (merci d'utiliser le modèle téléchargeable et de le joindre au dossier de candidature une fois complété). S'il le juge nécessaire, le candidat peut fournir, en appui à ce document, d'autres pièces justificatives. Si le candidat prévoit une participation financière de la personne, il lui est demandé de préciser et de justifier le montant de cette participation.

La CFPPA se réserve le droit de ne retenir que tout ou partie du budget de l'action présentée.

> **Les devis des prestataires**

> **Les diplômes des intervenants spécialisés**

> **l'avis de situation au répertoire SIRENE ou attestation de SIRET** (si vous n'avez jamais été financé par le Conseil départemental 54)

> **Un RIB au format IBAN ou un RIP**

Tout document comptable doit être certifié par le responsable légal de la structure ou le commissaire au compte.

Des pièces complémentaires et/ou précisions pourront être demandées le cas échéant via la boîte mail intégrée à la plateforme « démarche numérique » en ligne.

V- Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature complets doivent impérativement être transmis à la Commission des Financeurs pour le **1er mars 2026** dernier délai (date de réception du formulaire faisant foi).

Le formulaire ne sera plus accessible après la date limite.

Tout dossier incomplet sera **rejeté**.



ANNEXE 1 : items du formulaire de candidature

Carsat
Retraite & Santé
Nord-Est au travail

ACTIONS DE PRÉVENTION COLLECTIVES MULTITHÉMATIQUES SENIORS

Le formulaire de candidature est impérativement à compléter en ligne à l'adresse suivante :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/aap2026cfppa>

Un porteur de projet peut déposer plusieurs candidatures en ligne. Chaque projet spécifique doit faire l'objet d'une candidature distincte.

La présente annexe doit permettre aux porteurs de projets d'organiser et de préparer le contenu de leur candidature, mais n'a en aucun cas vocation à remplacer le formulaire en ligne qui reste le seul moyen de dépôt de candidature valable.

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : 01/03/2026

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

La structure

Nom de la structure :

Adresse du siège social :

Adresse locale (si différente du siège) :

Le représentant légal de la structure

Civilité (case à cocher) : Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Fonction :

Courriel :

N° téléphone :

Le responsable du projet (si différent du représentant légal)

Civilité (case à cocher) : Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Fonction :

Courriel :

N° téléphone :

Présentation du projet : vision globale

Intitulé du projet :



ANNEXE 1 : items du formulaire de candidature

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Thématic(s) du projet (cases à cocher)

- Nutrition
- Mémoire/stimulation cognitive
- Sommeil
- Activités physiques et atelier équilibre/prévention des chutes
- Bien-être et estime de soi
- Prévention de la dépression/du risque suicidaire
- Lien Social
- Habitat et cadre de vie
- Mobilité (dont sécurité routière)
- Accès aux droits
- Usage du numérique
- Préparation à la retraite

Territoire(s) concerné(s) par le projet (cases à cocher)

- Briey
- Longwy
- Lunéillois
- Grand Nancy
- Terres de Lorraine
- Val de Lorraine

Précisez la(les) commune(s) de déploiement :

Public bénéficiaire visé par le projet :

Objectifs généraux du projet :

.....
.....
.....

Date de démarrage prévue (auprès des bénéficiaires) :

Coût et financement du projet

Nature du soutien sollicité (cases à cocher) :

- Aide au démarrage/nouveau projet
- Aide au déploiement/projet existant

Montant de la subvention sollicitée auprès de la CFPPA :

Coût total du projet :

Coût éventuel restant à la charge des bénéficiaires :

Souhaitez-vous solliciter (ou avez-vous sollicité) le soutien financier d'autres partenaires ?

- oui
- non

Si oui, lesquels ?

- CARSAT Nord Est
- Autre, précisez :

Pour quels types de dépenses ?

Pour quel montant ?



ANNEXE 1 : items du formulaire de candidature

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Vision détaillée du projet

Le projet est-il issu d'un besoin exprimé ? oui non - Si oui par qui ?

Le projet est-il issu d'un besoin ressenti ? oui non

Quelle méthode vous a permis d'identifier ce besoin ?

Genèse du projet (contexte, origine(s), problématique(s) etc.) :

.....

Présentation détaillée du projet et de ses objectifs :

.....

Actions et calendrier prévisionnel des différentes étapes du projet :

Des partenaires opérationnels locaux sont-ils impliqués dans la mise en œuvre de votre projet ?

oui non

Si oui, lesquels ? Quels sont leurs rôles et compétences ?

.....

Des bénévoles sont-ils impliqués dans la mise en œuvre de votre projet ?

oui non

Si oui, précisez leurs profils, leurs rôles et compétences ?

.....

Objectifs chiffrés du projet

Nombre d'ateliers prévus (1) :

Nombre de séances par atelier (2) :

Durée d'une séance (en heure) (3) :

Nombre total de séances sur l'ensemble du projet (4) :

Nombre de bénéficiaires prévisionnels par atelier (5) :

Nombre total de bénéficiaires sur l'ensemble du projet (6) :

Exemple : 3 ateliers d'activité physique adaptée prévus (1) ; chaque atelier compte 10 séances (2) d'1 heure chacune (3), soit un total de 30 séances (4) sur l'ensemble du projet. Chaque atelier accueillera 12 bénéficiaires (5) qui participeront à l'ensemble des séances ; le projet touchera donc un total de 36 bénéficiaires (6).

Evaluation du projet

Méthodologie et moyens retenus pour évaluer le projet :

.....

Indicateurs d'évaluation du projet(réalisation, résultats, impacts) :

.....

Résultats attendus :

.....



ANNEXE 1 : items du formulaire de candidature

VOTRE CANDIDATURE

Avez-vous déjà été subventionné par le Conseil Départemental 54 ?

oui non

Avez-vous déjà été subventionné dans le cadre de la Commission des financeurs (CFPPA 54) ?

oui non

Si oui, dans le cadre de quel (s) appel (s) à projets ? Précisez la(les) nature(s) de thématique et la/les année(s) - Exemple : AAP prévention 2023, AAP aidant 2024) :

Pour les candidatures déposées à partir de 2024, merci de préciser la référence du dossier (en 8 chiffres indiqué sur notification/convention) :

Merci de préciser le numéro du dernier bilan remis concernant la/les candidature(s) ad hoc (en 8 chiffres) :

Comment avez-vous eu connaissance de la Commission des financeurs et de son appel à projet ? (cases à cocher)

Agents de la direction de l'Autonomie du Conseil départemental

Site Internet du Conseil départemental

Presse

Autre, précisez :

Avez-vous échangé en amont de votre candidature avec un responsable d'un service territorial autonomie du Conseil départemental ?

oui non

Si oui, merci de préciser son nom :

Selon vous, quels sont les points forts de votre projet (fort impact sur la prévention, innovant, attractif, partenarial, pérennisable, s'intégrant dans une démarche globale, impliquant la notion d'engagement citoyen,...) ?

.....

Pièces qui seront à joindre à votre candidature :

> Budget prévisionnel. Merci d'utiliser le modèle disponible en ligne.

> Le/les devis de vos prestataires

> Le(s) diplôme(s) du/des intervenant(s) spécialisé(s)

> Votre RIB ou IBAN

> Votre situation au répertoire SIREN/attestation SIRET (si vous n'avez jamais été subventionné par le Conseil Départemental 54)

> Tout autre document utile

(case à cocher)

Je déclare avoir pris connaissance et approuver les clauses du cahier des charges de l'appel à projets de la Conférence des financeurs 54

Tout dossier incomplet sera rejeté.

(case à cocher)

Je déclare exactes et sincères les informations renseignées dans le dossier de candidature.



ANNEXE 2 : items du formulaire de candidature

ACTIONS DE SOUTIEN AUX PROCHES AIDANT

Le formulaire de candidature est impérativement à compléter en ligne à l'adresse suivante :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/aidantsapp2026cfppa>

Un porteur de projet peut déposer plusieurs candidatures en ligne. Chaque projet spécifique doit faire l'objet d'une candidature distincte.

La présente annexe doit permettre aux porteurs de projets d'organiser et de préparer le contenu de leur candidature, mais n'a en aucun cas vocation à remplacer le **formulaire en ligne** qui reste le seul moyen de dépôt de candidature **valable**.

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : 01/03/2026

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

La structure

Nom de la structure :

Adresse du siège social :

Adresse locale (si différente du siège) :

Le représentant légal de la structure

Civilité (case à cocher) : Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Fonction :

Courriel :

N° téléphone :

Le responsable du projet (si différent du représentant légal)

Civilité (case à cocher) : Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Fonction :

Courriel :

N° téléphone :

Présentation du projet : vision globale

Intitulé du projet :

Thématisques(s) du projet :

Sensibilisation et information

Actions de formation destinées aux proches aidants

Actions de soutien psychosocial collectives

Soutien psychosocial individuel

Actions collectives de prévention santé ou de bien-être



ANNEXE 2 : items du formulaire de candidature

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Sous-thématique(s) du projet pour les actions collectives de prévention santé ou de bien-être (cases à cocher) :

- Nutrition
- Mémoire
- Sommeil
- Activités physiques et atelier équilibre/prévention des chutes
- Bien-être et estime de soi
- Prévention de la dépression
- Lien Social
- Habitat et cadre de vie
- Mobilité (dont sécurité routière)
- Accès aux droits
- Usage du numérique
- Préparation à la retraite
- Autres, précisez :

Territoire(s) concerné(s) par le projet (cases à cocher)

- Briey
- Longwy
- Lunéillois
- Grand Nancy
- Terres de Lorraine
- Val de Lorraine

Précisez la(les) commune(s) de déploiement :

Public bénéficiaire visé par le projet (cases à cocher) :

- Action bénéficiant uniquement à l'aidant
- Action conjointe bénéficiant au couple aidant-aidé

Objectifs généraux du projet :

Date de démarrage prévue (auprès des bénéficiaires) :

Coût et financement du projet

Nature du soutien sollicité (cases à cocher) :

- Aide au démarrage/nouveau projet
- Aide au déploiement/projet existant

Montant de la subvention sollicitée auprès de la CFPPA :

Coût total du projet :

Coût éventuel restant à la charge des bénéficiaires :

Souhaitez-vous solliciter (ou avez-vous sollicité) le soutien financier d'autres partenaires ?

- oui
- non

Si oui, lesquels ?

- CARSAT Nord Est
- Autre, précisez :

Pour quels types de dépenses ?

Pour quel montant ?



ANNEXE 2 : items du formulaire de candidature

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Vision détaillée du projet

Le projet est-il issu d'un besoin exprimé ? oui non - Si oui par qui ?

Le projet est-il issu d'un besoin ressenti ? oui non

Quelle méthode vous a permis d'identifier ce besoin ?

Genèse du projet (contexte, origine(s), problématique(s), etc.) :

.....
.....

Présentation détaillée du projet et de ses objectifs :

.....
.....

Actions et calendrier prévisionnel des différentes étapes du projet :

Moyens prévus pour le déploiement du projet (humains, matériels, logistiques, de communication, de mobilisation, de valorisation...) :

.....
.....

Modalités particulières adaptées au public aidant (horaires, transport, etc.) :

.....
.....

Moyens prévus pour la pérennisation du projet (livrables, partenariats territoriaux, engagement citoyen, etc.) :

.....
.....

Des partenaires opérationnels locaux sont-ils impliqués dans la mise en œuvre de votre projet ?

oui non

Si oui, lesquels ? Quels sont leurs rôles et compétences ?

.....
.....

Des bénévoles sont-ils impliqués dans la mise en œuvre de votre projet ?

oui non

Si oui, précisez leurs profils, leurs rôles et compétences :

.....
.....

Objectifs chiffrés du projet

Durée d'une séance (en heure - exemple -> Si 1h30, indiquez 1,5) :

Nombre total de séances sur l'ensemble du projet :

Nombre de bénéficiaires prévisionnels par séance :

Nombre total de bénéficiaires sur l'ensemble du projet :



ANNEXE 2 : items du formulaire de candidature

Evaluation du projet

Méthodologie et moyens retenus pour évaluer le projet :

Indicateurs d'évaluation du projet (réalisation, résultats, impacts) :

Résultats attendus :

VOTRE CANDIDATURE

Avez-vous déjà été subventionné par le Conseil Départemental 54 ?

oui non

Avez-vous déjà été subventionné dans le cadre de la Commission des financeurs (CFPPA 54) ?

oui non

Comment avez-vous eu connaissance de la Commission des financeurs et de son appel à projet ? (cases à cocher)

Agents de la direction de l'Autonomie du Conseil départemental

Site Internet du Conseil départemental

Presse

Autre, précisez :

Avez-vous échangé en amont de votre candidature avec un responsable d'un service territorial autonomie du Conseil départemental ?

oui non

Si oui, merci de préciser son nom :

Selon vous, quels sont les points forts de votre projet ?

.....
.....
.....

Pièces qui seront à joindre à votre candidature :

> Budget prévisionnel. Merci d'utiliser le modèle disponible en ligne.

> Le/les devis de vos prestataires

> Le(s) diplôme(s) du/des intervenant(s) spécialisé(s)

> Votre RIB ou IBAN

> Votre situation au répertoire SIREN/attestation SIRET (si vous n'avez jamais été subventionné par le Conseil Départemental 54)

> Tout autre document utile

(case à cocher)

Je déclare avoir pris connaissance et approuver les clauses du cahier des charges de l'appel à projets de la Conférence des financeurs 54

Tout dossier incomplet sera rejeté.

(case à cocher)

Je déclare exactes et sincères les informations renseignées dans le dossier de candidature.